Nos programmes en lien avec la relève et outils utilisés dans le cadre du protocole d'entente avec le MAPAQ

Par : ***André Trahan***
Adjoint au directeur
Centre de service de Rivière-du-Loup
andre.trahan@fadq.qc.ca

La Financière agricole Québec

Programmes

Nos programmes en lien avec la relève

- Appui financier à la relève agricole
- Garantie de prêt à taux avantage plus
- Formule vendeur-prêteur
- Sécuri-Taux établissement
- L'avantage FADQ
- Période de questions

La Financière agricole Québec

Programme d'appui financier à la relève agricole

L'appui financier à la relève agricole (subvention à l'établissement ou au démarrage)

Ce programme vise à favoriser le démarrage ou le transfert des entreprises agricoles, faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs et les encourager à acquérir une formation adéquate en accordant une aide financière aux entreprises agricoles

Programme d’appui financier à la relève agricole

L’appui financier à la relève agricole

Clientèle visée

Personnes âgées de 18 ans à moins de 40 ans avec une formation reconnue et détenant au moins 20 % des parts de l’entreprise et au moins une année d’expérience pertinente en agriculture

Programme d'appui financier à la relève agricole

L'appui financier à la relève agricole

Deux types de subvention

Démarrage

Subvention qui s'adresse aux entreprises exploitées à temps partagé

Établissement

Subvention pour l'établissement des jeunes à temps plein*, établie selon le niveau de formation

*Revenu principal et majeure partie de son temps

Programme d'appui financier à la relève agricole

L'appui financier à la relève agricole

Les subventions peuvent être bonifiées selon le niveau de formation

Rabais de 25% cotisation ASRA (subv. établissement)

* Vous référer au conseiller en financement pour l'identification des formations admissibles

DES SUBVENTIONS BONIFIÉES SELON VOTRE FORMATION *		
Vous pratiquez l'agriculture à:	Temps plein	Temps partagé
	Subvention à l'établissement	Subvention au démarrage*
Formation de niveau 1 • un baccalauréat en sciences agricoles • un DEC en gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) • un DEC en agriculture qui développe l'aspect production et gestion agricole	50 000 $	25 000 $
Formation de niveau 2 • un baccalauréat en administration ou en biologie, ou connexe à l'agriculture • un DEC en agriculture (autre qu'un équivalent en GTEA) ou en administration	30 000 $	15 000 $
Formation de niveau 3 • un baccalauréat ou un DEC autre qu'en agriculture ou en gestion • une AEC ou un DEP en agriculture • un DES ou un DEP autre qu'en agriculture, combiné avec une formation agricole (unités en agriculture)	20 000 $	10 000 $

Appui financier à la relève
Bas Saint-Laurent (2014-2015)

	RDL	Rimouski
Subvention à l'établissement	16 (18)	19 (20)
Montant	660 000$	605 000$
Subvention au démarrage	10 (10)	5 (5)
Montant	150 000$	55 000$

Source : FADQ

C'est donc 1 470 000 $ d'investis dans nos entreprises

Programme en financement agricole

La garantie de prêt à Taux Avantage Plus

Une garantie de La Financière agricole sur un prêt agricole qui est accordé par une institution financière

Pour la relève agricole les frais d'emprunt sont réduits au minimum pour une période de cinq ans*

Cette garantie permet d'avoir

- Un escompte sur le taux d'intérêt hypothécaire pour toute la durée du prêt.
- Un meilleur accès au financement à court, moyen ou long terme pour des projets agricoles

* 327$ pour l'exercice 2015-2016

Programme en financement agricole

La garantie de prêt à Taux Avantage Plus

Exemple:

Le Taux Avantage Plus: la garantie de ne pas dépasser un taux d'intérêt déterminé
De plus, vous pouvez choisir de financer vos emprunts selon un taux variable, basé sur le taux préférentiel, ou un taux fixe, basé sur le taux hypothécaire résidentiel, avec escompte.

Le Taux Avantage Plus: un escompte [1] de taux déjà négocié pour vous
Votre taux d'emprunt est réduit de 0,30 à 0,60 selon le terme choisi à taux fixe.

Exemple de conditions d'emprunt au Taux Avantage Plus pour une institution financière courante en date du 25 septembre 2015

Vous avez choisi un taux variable: votre taux d'emprunt ne peut excéder 2.70 %

Vous avez choisi un taux fixe: votre taux d'emprunt selon le terme retenu ne peut excéder :

Terme du prêt	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans
Taux hypothécaire	*2.89*	*2.99*	*3.39*	*3.89*	*4.74*	*5.30*
Escompte de taux	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.60
Taux après réduction	**2.59**	**2.64**	**2.99**	**3.44**	**4.24**	**4.70**

Le Taux Avantage Plus: plus qu'un taux, une garantie à long terme
Vous financez un projet sur 20 ans. La Financière agricole vous offre le Taux Avantage Plus pour votre terme d'emprunt ainsi qu'au renouvellement de ce dernier.

La Sécuri-Taux Établissement

Pour une durée de cinq ans, La Financière agricole rembourse la totalité des intérêts excédant un taux déterminé de 5, 6 ou 7 %, selon la formation

	Formation de niveau 1	Formation de niveaux 2 et 3	Sans formation
Taux protégé	5 %	6 %	7 %

La formule « Vendeur-prêteur »

UNE FAÇON UNIQUE ET AVANTAGEUSE DE TRANSFÉRER UNE ENTREPRISE

Cette formule permet d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de l'entreprise lors de son transfert et d'obtenir une garantie de La Financière agricole selon les modalités établies

La formule « Vendeur-prêteur »

Les avantages de cette formule

- La garantie de La Financière agricole s'avère une sécurité pour le prêteur
- Selon les modalités établies, les versements du prêt peuvent s'apparenter à une rente mensuelle. L'entreprise peut alors être transférée graduellement
- Montage financier adapté et économie d'intérêt
- Cette formule peut être jumelée à un prêt offert par une institution financière, avec la garantie de La Financière agricole

Avantages FADQ

- L’accessibilité des services à faible coût
- Un service-conseil neutre
- La formation et l’expertise de nos conseillers
- Une banque de données fiable
- Un taux d’intérêt plafonné peu importe le montant du prêt ou de la cote de crédit du dossier

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

La Financière agricole Québec

1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca

Programmes d'aides financières pour la relève agricole

30 septembre 2015

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

SURVOL DES PROGRAMMES DU MAPAQ

- Agroenvironnement

- Programme Salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

SURVOL DES PROGRAMMES DU MAPAQ

- Commercialisation / Transformation

PROGRAMME
PROXIMITÉ

- Recherche

PROGRAMME
INNOV' ACTION
AGROALIMENTAIRE

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

PROGRAMMES DU MAPAQ ET LA RELÈVE

- Programme de conversion à l'agriculture biologique

Objectif :

- Augmenter l'offre de produits biologiques

- Stimuler le développement de la production biologique

STRATÉGIE DE CROISSANCE du secteur biologique

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

PROGRAMMES DU MAPAQ ET LA RELÈVE

- Programme de conversion à l'agriculture biologique

Démarrage d'entreprise admissible

- Plan d'affaires
- Formation reconnue ou accompagnement (services-conseils)

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

PROGRAMMES DU MAPAQ ET LA RELÈVE

- Programme de conversion à l'agriculture biologique

Volet 1 :

Soutien à la conversion d'unités de production végétale ou acéricole

- Aide financière versée lors de la pré-certification et de la certification des superficies en culture

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

PROGRAMMES DU MAPAQ ET LA RELÈVE

- Programme de conversion à l'agriculture biologique

Volet 2 :

Soutien à la construction ou à la modification d'installations d'élevage pour répondre aux exigences des normes biologiques

- Les projets de construction ou modification doivent :

- Permettre de répondre aux normes biologiques en production animale
- Permettre une augmentation de l'offre de produits biologiques

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

PROGRAMMES DU MAPAQ ET LA RELÈVE

- Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région (PADAAR)

  - Programme géré régionalement

  - Projets visant à :
    - Soutenir le dynamisme régional

    - Favoriser le développement et l'adaptation de l'agriculture et l'agroalimentaire dans une perspective de développement durable

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

PADAAR

Mesures spécifiques à la relève agricole :

1- Développement des compétences

- Soutenir financièrement la participation à des activités de formation ou de stages agricoles spécialisées

2- Appui à l'intégration des nouveaux producteurs

- Former, informer et valoriser en vue de la préparation à la pratique de la profession et d'un bon établissement

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PADAAR)

- Clientèle admissible :
  - ➢ Entre 18 et 40 ans
  - ➢ Engagé dans la planification d'un projet sérieux ou établi depuis moins de 5 ans
  - ➢ Accompagné par un conseiller de la FADQ ou du MAPAQ
  - ➢ Formation minimale reconnue

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (PADAAR)

- Aide financière :

  - ➢ 70 % des dépenses admissibles
    - Déplacement
    - Formation
    - Hébergement

  - ➢ Maximum par requérant : 1 000 $

  - ➢ Maximum par entreprise : 2 000 $

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

APPUI À L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX PRODUCTEURS (PADAAR)

- Clientèle
  - Groupes de relève agricole
- Projets admissibles
  - Projets de formation et d'information
- Aide financière
  - 70 % des coûts admissibles
  - Environ 750 $ / groupe de relève

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

QUESTIONS ?

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec